OCASI

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants

Raconter nos histoires selon les intervenants de première ligne

---

Impacts institutionnels néfastes des compressions budgétaires sur le financement pour l'établissement des immigrants en Ontario

Novembre 2016

Table de matières

Sommaire 3
1 Introduction 7
2 Méthodologie 9
3 Étendue et envergure des coupures de fonds 11
4 Impact sur les ressources humaines 13
4.1 Départs d'employés et licenciements 13
4.2 Heures de travail réduites et coupures de salaires 14
4.3 Augmentation du stress au niveau des employés 16
5 Impact sur les opérations, l'administration et la programmation 18
5.1 Opérations 18
5.2 Administration et frais généraux 19
5.3 Programmation 20
6 Impact sur les clients 23
7 Les directives de CIC relatives aux coupures de fonds programmatiques 26
8 Conclusion 28
9 Recommandations 29

Tableaux

Tableau 1 – Répartition par région des organismes membres d'OCASI financés par CIC 10
Tableau 2 – Répartition par région des organismes non-membres d'OCASI financés par CIC 10
Tableau 3 – Nombre d'organismes selon les tendances de financement de CIC (2015/2016 vs 2014/2015) 11
Tableau 4 – Coupures de fonds de CIC selon la taille totale du budget de l'organisme 12
Tableau 5 – Coupures de fonds de CIC par région (2015/16 vs 2014/2015) 12
Tableau 6 – Nombre d'organismes qui ont eu recours aux suppressions d'emplois. 13
Tableau 7 – Employés congédiés selon la position 13
Tableau 8 – Employés congédiés par type d'emploi 14
Tableau 9 – Employés congédiés selon le nombre d'années d'expériences au sein de l'organisme 14
Tableau 10 – Employés travaillant avec des heures réduites au sein des organismes qui ont été touchés par les coupures de fonds. 14
Tableau 11 – Employés travaillant avec les heures réduites selon la position 15
Tableau 12 – Employés travaillant avec des heures réduites par type d'emploi 15
Tableau 13 – Employés travaillant avec les heures réduites selon le nombre d'années d'expérience au sein de l'organisme 15

Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la participation active des organismes membres d'OCASI et d'autres organismes financés par CIC.

OCASI est reconnaissant pour l'excellent appui de recherche qu'il a reçu de Hamdi Moalim et Samantha DeBoer. Les membres du Conseil d'administration d'OCASI et le comité de Politique et Recherche ont aussi fourni des contributions utiles et des commentaires sur une version antérieure du rapport.

Sommaire

Ce rapport a vu le jour parce que des organismes du secteur servant les immigrants et réfugiés en Ontario voulaient raconter leurs histoires sur la manière dont les compressions budgétaires ont affecté le secteur et les clients qu'ils desservent. Les coupures ont créé une incertitude, une peur et une préoccupation pour les immigrants et réfugiés. Les organismes étaient déterminés de continuer à servir tous leurs clients en dépit des coupures. En racontant ces histoires du point de vue des intervenants de première ligne pour le travail d'établissement des réfugiés et immigrants, nous espérons que le reste du Canada entende à partir d'une information de premières mains l'impact sur les réfugiés et les immigrants à travers l'expérience des organismes du secteur.

Citoyenneté et immigration Canada (CIC) – actuellement renommé Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) – a commencé à appliquer la formule nationale de financement des services d'établissement pour l'Ontario en 2012/2013 (suivant la conclusion de l'accord sur l'immigration Canada-Ontario du 31 mars 2011). La formule est basée sur une moyenne mobile de trois ans des résidents permanents débarquant dans chaque province. La part qui revient à l'Ontario des résidents permanents a commencé à diminuer passant de 53.6% en 2005 à 36.8% en 2014[1]. Tenant compte de la tendance à la décroissance des arrivées des résidents permanents en Ontario, les fonds pour l'établissement des immigrants en Ontario ont été coupés. Au cours l'année 2012/2013 seulement, l'affectation des fonds pour l'Ontario avait été coupée de 9% par rapport à l'année précédente[2].

La formule nationale actuelle de financement des services d'établissement ne permet pas de considérer de manière adéquate d'importants indicateurs tels que les variations de niveau de vulnérabilité et les besoins en services basés sur les différences entre les catégories des immigrants qui s'établissent dans différentes provinces. Le pourcentage des résidents permanents qui arrivent sous les catégories de regroupement familial, réfugiés, époux, épouses et dépendants en Ontario a connu une augmentation constante depuis 2010. Comparés aux résidents permanents des catégories économiques (par exemple: Travailleurs qualifiés, candidat de province), ceux qui arrivent sous les catégories de réfugiés, parrainage familial, parents et grands-parents ont tendance à avoir de grands besoins en établissement sur une grande période de temps qui exige de programmes additionnels, ressources et efforts institutionnels.

L'Ontario a été l'objet de plusieurs séries de compressions budgétaires au cours des années antérieures. Au mois de décembre 2010, treize organismes servant les immigrants et réfugiés dans la grande région de Toronto (GTA) avaient été informés que leurs contrats avec CIC ne seraient pas renouvelés, leur coupant véritablement tout financement. Beaucoup d'autres organismes avaient été informés que leurs budgets seraient réduits, avec une moyenne de 20% à 30%. Ces coupures dans le financement de l'établissement sont un résultat d'un examen stratégique qui visait à couper 5% du budget national de CIC- somme équivalente à presque 44 millions de dollars en Ontario. Un autre montant de 6 millions de dollars dans les coupures résultant de l'examen stratégique était prévu en 2012-2013 , en plus des coupures résultant de l'application de la formule nationale de financement des services d'établissement[3].

La période 2015-2016 a vu encore une autre coupure dans l'affectation des fonds pour l'établissement des immigrants en Ontario. OCASI a entrepris une recherche pour documenter les expériences des organismes financés par CIC en Ontario qui fournissent des services aux immigrants et réfugiés, sur les conséquences et les implications des coupures budgétaires. Ce rapport examine les témoignages relatifs à la portée et à l'envergure des impacts. Les résultats de ce rapport sont fondés sur le sondage en ligne conduit entre le 20 juillet 2015 et le 18 août 2015, avec un total de 68 réponses qui ont été retenues pour l'analyse.

Constatations-clés

- **Un total de 47 organismes à travers l'Ontario a signalé des coupures de fonds de CIC** au cours de l'année fiscale 2015-2016

- **Les organismes n'avaient aucun choix que celui de prendre des mesures immédiates telles que les résiliations des contrats des employés et les coupures des salaires** sous la forme d'une réduction des heures de travail, ce qui a causé une augmentation de charges de travail et un niveau de stress accru dans le milieu de travail. Des 47 organismes dont le financement de CIC était coupé, plus de la moitié (55%) de ces organismes ont mis à pied des employés (y compris des employés ayant une longue expérience) et 35% des organismes ont réduit les heures de travail de certains employés tout en augmentant de manière significative la charge de travail des autres. Les employés à temps partiel ont été affectés de manière disproportionnée par les coupures de fonds. Les coupures ont retranché les emplois précaires dans le secteur de plusieurs manières. Ces coupures ont aussi précédé immédiatement l'arrivée de plus de 10 000 réfugiés Syriens en Ontario sur une très courte période de temps, un nombre considérable par n'importe quelles mesures qui mirent à l'épreuve les limites des organismes servant les immigrants et les réfugiés.

- **Les organismes étaient forcés de procéder à des changements opérationnels** dans le but d'absorber les coupures de fonds de CIC, ce qui a causé une restructuration organisationnelle et modifié la programmation des opérations. De plus, les coupures de fonds ont eu un impact sur les programmes, telles qu'une réduction des heures de service et une réduction ou une contraction de types de services offerts. Plusieurs programmes d'établissement précieux tels que CLIC[4], TÉÉ[5] et ARE[6] ont dû être coupés ou réduits.

- **Les clients étaient affectés dès les quelques premiers mois après les coupures de fonds**. Il y avait des coupures substantielles dans la livraison de la formation en langue pendant l'été et il y avait de taux de décrochage élevés parmi les étudiants qui n'étaient pas à mesure de s'ajuster aux longues heures de voyage[7] et le contretemps de la planification. De plus, les longues listes d'attentes pour les services de garde des enfants ont empêché les nouveaux arrivants avec enfants d'obtenir des services même quand il y avait des places dans les programmes pour eux-mêmes. Les femmes et les clients vulnérables étaient les plus affectés par ces coupures.

- **Les organismes qui servent les communautés racisées ont perçu qu'elles avaient reçu un fardeau disproportionnellement élevé des coupures**, ce qui en outre, a sapé leurs efforts du fait des ressources limitées.

- **Les relations de CIC avec les organismes du secteur ont reflété le déséquilibre de pouvoir entre les deux parties.** La communication et la mise en application des coupures de CIC ont manqué de transparence et étaient conduites avec une approche descendante et maladroite. La majorité des organismes affectés n'étaient pas consultés ou inclus dans le processus de prise de décision concernant les programmes qui devraient être réduits ou coupés.

Recommandations

- Le gouvernement fédéral joue un rôle de soutien en facilitant l'établissement et l'intégration des immigrants et réfugiés. Ce rôle doit être accompli à travers un investissement soutenu et complet dans les services d'établissement pour les immigrants et réfugiés. Cela exige un investissement soutenu dans le secteur servant les immigrants et réfugiés pour que la qualité et la fiabilité des services soient assurées à travers la stabilité des organismes du secteur.

- CIC devrait revoir la formule nationale de financement des services d'établissement. La formule devrait être basée sur les besoins en établissement et intégration, l'équité et la qualité des services au lieu de prendre en considération juste le nombre des arrivants. Elle devrait refléter les coûts réels et prendre en considération des indicateurs tels que les catégories et les niveaux de vulnérabilité des immigrants et réfugiés qui s'établissent dans différentes provinces. Les impacts des coupures de fonds sur les clients devraient être pris en compte aussi. De plus, les coûts élevés pour la livraison des services dans le Nord de l'Ontario devraient refléter les décisions et l'affectation des fonds de CIC.

- Les contrats de financement pluriannuels avec les organismes devraient être honorés, donc fournissant aux organismes un financement pluriannuel prévisible à long terme. Actuellement, le financement des organismes est toujours sujet à des coupures, en dépit de tels contrats. Ce rapport démontre que la formule nationale de financement des services d'établissement fait des accords pluriannuels virtuellement dénués de sens.

- L'approche de CIC, les relations et communications avec les organismes devraient être basées sur le respect mutuel, la confiance et la transparence. Les organismes ont besoin de s'impliquer significativement et être consultés dans la prise de décisions concernant les programmes, y compris les décisions concernant les coupures et réductions.

- Les besoins en services pour les Francophones devraient être mieux adressés à travers des affectations soutenues de financement ciblés.

- Le gouvernement de l'Ontario devrait commencer à investir une part équitable en affectant des ressources pour les services liés à l'établissement et à l'intégration des réfugiés, immigrants et travailleurs migrants.

- Compte tenu des tendances de financement identifiées dans ce rapport, le secteur devrait continuer à diversifier ses sources de financement.

Beaucoup de ces recommandations avaient déjà été faites auparavant par OCASI aussi bien que par nos organismes-parapluie frères. Le Comité Parlementaire Permanent avait aussi formulé presque les mêmes recommandations dans sa critique des services d'établissement en 2003,[8] à laquelle le gouvernement avait fourni une réponse officielle.[9]. Un autre rapport en lien avec le financement gouvernemental est le rapport du Groupe d'Experts Indépendants sur les subventions et contributions. Par conséquent, le rapport demande au gouvernement de mettre en œuvre ces recommandations en vue de répondre aux vieux défis de financement rencontrés par les organismes servant les immigrants et réfugiés.

1 Introduction

Ce rapport a vu le jour parce que des organismes du secteur servant les immigrants et réfugiés voulaient raconter leurs histoires sur la manière dont les coupures de fonds avaient commencé à affecter le secteur. Les coupures ont créé l'incertitude, la peur et la préoccupation pour les immigrants et réfugiés. Les organismes ont aussi exprimé leur détermination de continuer à servir tous leurs clients malgré les coupures de fonds. En racontant nos histoires du point de vue des intervenants de première ligne, nous espérons de faire connaître au reste du Canada les impacts préjudiciables de ces coupures de fonds et comment elles affectent les Canadiens.

Le 21 novembre 2005, les gouvernements fédéral et provinciaux ont signé un accord de cinq ans sur l'immigration Canada-Ontario(AICO). L'accord régit le recrutement, la sélection et l'établissement des immigrants et réfugiés en Ontario.[10] Le gouvernement fédéral a déboursé 920 millions de dollars pour le fonds d'établissement de nouveaux immigrants au cours de la période de cinq ans. Les fonds devraient être décaissés suivant un calendrier de versement annuel, avec le gros de la masse monétaire programmé pour être dépensée au cours de la dernière année de l'accord. Au cours de la période d'AICO (2005/06 à 2009/10), près de 207 millions de dollars étaient sous-utilisés sur un total de 1,45 trillion de dollars du budget prévu.[11]

Citoyenneté et immigration Canada (CIC) – actuellement renommé Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada (IRCC)-a commencé à appliquer la formule nationale de financement des services d'établissement pour l'Ontario en 2012/2013 (suivant la conclusion de l'accord sur l'immigration Canada-Ontario du 31 mars 2011). La formule est basée sur une moyenne mobile de trois ans des résidents permanents débarquant dans chaque province. La part qui revient à l'Ontario des résidents permanents a commencé à diminuer passant, passant de 53,6% en 2005 à 36,8% en 2014[12]. Tenant compte de la tendance à la décroissance des arrivées des résidents permanents en Ontario, les fonds pour l'établissement des immigrants en Ontario ont été coupés. Au cours l'année 2012/2013 seulement, l'affectation des fonds pour l'Ontario avait été coupée de 9% par rapport à l'année précédente[13]. La formule nationale actuelle de financement des services d'établissement omet de prendre en considération d'importants indicateurs tels que les variations dans les niveaux de vulnérabilité et besoins de service basés sur les différences dans les catégories d'établissement des immigrants dans différentes provinces.

Des 3,99 millions d'individus qui sont devenus résidents permanents au Canada entre 2005 et 2015, l'Ontario a accueilli 1,88 millions (46%). Avec l'Alberta, l'Ontario demeure la première destination pour une migration secondaire des immigrants. En moyenne, près de la moitié de tous les résidents permanents arrivés récemment de l'Île de Prince Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau Brunswick, et de la Colombie Britannique, et plus de la moitié du Québec s'établissent en Ontario.[14] L'Ontario a et continue à avoir le taux de rétention le plus élevé dans le pays.[15] Bien que l'Ontario ait un taux d'exode élevé vers les autres provinces, la variation nette avoisine zéro à cause des taux d'immigration comparables. [16]

Le pourcentage des résidents permanents qui arrivent en Ontario comme réfugiés, regroupement familial, et les catégories d'épouses et dépendants n'a cessé de croître

régulièrement depuis 2010. Par exemple, entre 2000 et 2010, la proportion des résidents permanents arrivant sous la catégorie de regroupement familial était de 28,8%; pour la période 2011-2015, cette proportion avait augmenté jusqu'à 32.2%.[17] Au cours de la même période (2000-2010 vs 2011-2015), l'Ontario a connu une forte augmentation dans la proportion des résidents permanents arrivant sous les catégories de parents et grands-parents (de 8,6% à 11,2%), les réfugiés parrainés par le gouvernement (2,15% à 2,56%) et les réfugiés parrainés par le secteur privé (1.45% à 2.62%).[18] En général, comparé au reste du Canada, l'Ontario reçoit une forte proportion des réfugiés, parents et grands-parents. Entre 1980 et 2010, la grande majorité des réfugiés parrainés (58% du parrainage privé des réfugiés et 40% des réfugiés parrainés par le gouvernement) se sont établis en Ontario.[19] Similairement, entre 2002 et 2011, 68% des Réfugiés qui ont atterri au Canada (RLC) sont venus en Ontario.[20] La part des résidents permanents arrivant en Ontario sous la catégorie de parents et grands-parents s'est accrue de 47% en 1980 à plus de 60% au cours des années 2000.[21] Comparés aux résidents permanents des autres catégories (par exemples: Travailleurs qualifiés, Candidats de province) ceux qui arrivent sous les catégories de réfugiés, parrainage familial et grands-parents ont tendance à avoir de grands besoins en établissement sur une longue période de temps qui exige des programmes additionnels , des ressources et un effort institutionnel.

En dépit de ces tendances, l'Ontario a connu d'autres coupures budgétaires au cours des années antérieures. Au mois de décembre 2010, treize organismes servant les immigrants et réfugiés dans la Grande Région de Toronto (GRT) avaient été informés que leurs contrats avec CIC ne seraient pas renouvelés, les coupant effectivement tout financement. Beaucoup d'autres organismes avaient été informés que leurs budgets seraient réduits, de 20% à 30% en moyenne. Ces coupures dans le financement du secteur de l'établissement sont un résultat d'un examen stratégique qui visait à couper 5% du budget national de CIC- montant équivalent à près de 44 millions de dollars en Ontario. Un autre montant à couper de 6 millions de dollars dans les coupures de l'examen stratégique était attendu en 2012-13, en plus des coupures résultant de l'application de la formule nationale de financement des services de l'établissement[22].

La période 2015-2016 a vu encore une autre coupure dans l'affectation du financement pour l'établissement des immigrants en Ontario. OCASI a entrepris une recherche pour documenter les expériences des organismes financés par CIC qui fournissent des services aux immigrants et réfugiés en Ontario, sur les conséquences et les implications des coupures budgétaires. Ce rapport examine les preuves relatives à l'étendue et à l'ampleur des impacts.

Le rapport se subdivise en neuf sections. Après une brève introduction, la section 2 fournira le profil des organismes qui ont répondu. La section suivante examine l'étendue des coupures de fonds. La section 4 examine les premiers impacts sur les effectifs. La section 5 donne une description des changements opérationnels que les organismes ont dû faire, particulièrement dans les domaines de la restructuration du personnel et la programmation. Elle fournit aussi un aperçu sur les défis liés à l'administration et à la programmation qui sont survenus suite à la coupure de fonds. La section 6 aborde les impacts sur les clients. La section 7 accorde une attention particulière à l'approche de CIC et à la communication avec les organismes dans le

secteur. La section 8 conclut le rapport. Enfin, les recommandations d'OCASI sont présentées dans la section 9.

2 Méthodologie

Les questionnaires en ligne avec des questions quantitatives et qualitatives ont été envoyés par courriel à travers toute la province de l'Ontario aux Directrices et Directeurs généraux et aux personnes désignées des 221 organismes financés par CIC, parmi lesquels 120 étaient des organismes membres d'OCASI et 101 non-membres d'OCASI. Les organismes non-membres financés par CIC comprennent les organismes communautaires (y compris les organisations confessionnelles) et les institutions publiques tels que les Conseil scolaires, les collèges communautaires, les municipalités, et un comté. Certaines parmi ces institutions publiques nous ont fait savoir qu'elles ne fournissaient pas des services directs. Deux organismes francophones membres d'OCASI (sur les 17) ont aussi soumis leurs réponses.

Le questionnaire était disponible en anglais et en français sur SurveyMonkey. OCASI avait demandé à ce que chaque organisme ne remplisse qu'un seul questionnaire.

Les réponses ont été recueillies entre le 20 juillet 2015 et le 18 août 2015. Au total 68 réponses ont été prises en compte pour l'analyse et le taux de réponse était de 31%.[23]

Alors que les résultats ne peuvent pas être assumés d'être représentatifs de tous les organismes en Ontario, ils fournissent des renseignements utiles à travers les expériences de beaucoup d'organismes en l'Ontario. De plus, OCASI reconnaît que certaines voix importantes n'étaient pas incluses dans cette étude comme beaucoup d'organismes ethno-spécifiques avaient déjà perdu leurs financements complets avec les coupures antérieures de CIC.[24]

Étant donné sa structure régionale, OCASI organise ses membres par région. Cette structure régionale permet à chaque région de voir les résultats désagrégés de l'étude, chaque fois que c'est possible. Les régions d'OCASI sont subdivisées de la manière suivante:

- **Centre- Est**: Barrie, Bradford, région de Durham (Ajax, Oshawa, Pickering, Whitby) Peterborough, région de York (Aurora, Markham, Newmarket, Richmond Hill, Vaughan)
- **Centre- Ouest:** région de Peel, y compris Brampton, Halton, Malton, Mississauga et Oakville
- **Est:** Belleville, Kingston, Ottawa
- **Nord:** Kenora, North Bay, Sault Ste. Marie, Sudbury, Thunder Bay
- **Sud:** Beamsville, Brantford, Fort Erie, Guelph, Hamilton, Niagara, St. Catharines, Welland, Kitchener, Cambridge, et Waterloo
- **Toronto**: ville de Toronto
- **Ouest:**Chatham, Leamington, London, Sarnia, Windsor-Essex

Tableau 1 – Répartition par région des organismes membres d'OCASI financés par CIC

Région	Nombre total d'organismes	Réponses reçues	Pourcentage des réponses par région*
Centre- Est	10	4	40%
Centre- Ouest	11	3	27%
Est	15	3	20%
Nord	4	4	100%
Sud	10	5	50%
Toronto	57	23	40%
Ouest	13	4	31%
TOTAL	120	46	38%

* Ce calcul est basé sur le nombre de réponses reçues des organismes membres d'OCASI financés par CIC dans chaque région divisé par le nombre total des organismes membres d'OCASI financés par CIC dans cette région.

Tableau 2 – Répartition par région des organismes non-membres d'OCASI financés par CIC

Région	Nombre total d'organismes	Réponses reçues	Pourcentage des réponses par région*
Centre- Est	6	1	17%
Centre-Ouest	13	3	23%
Est	21	3	14%
Nord	4	1	25%
Sud	26	3	12%
Toronto	19	5	26%
Ouest	12	6	50%
TOTAL	101	22	22%

* Ce calcul est basé sur le nombre de réponses reçues des organismes non-membres d'OCASI financés par CIC dans chaque région divisé par le nombre total des organismes non- membres d'OCASI financés par CIC dans cette région.

3 Étendue et envergure des coupures de fonds

Les coupures de fonds de CIC en 2015/2016 étaient généralisées. Un total de 47 organismes ont signalé des coupures de fonds pour l'année fiscale 2015/2016 comparé à l'année précédente. Six organismes ont signalé des augmentations des fonds, alors que le reste avait signalé le maintien des niveaux de financement.[25] La coupure la plus élevée pour un organisme était au-delà de 640 000 dollars, alors que l'augmentation la plus élevée était d'environ 74 000 dollars.

Tableau 3 – Nombre d'organismes selon les tendances de financement de CIC (2015/2016 vs 2014/2015)

	Fonds de CIC réduits	Fonds de CIC augmentés	Pas de changement
Centre- Est	3	0	2
Centre-Ouest	5	1	0
Est	4	0	2
Nord	1	1	3
Sud	7	0	1
Toronto	20	2	6
Ouest	7	2	1
Total	**47 (69%)**	**6 (9%)**	**15 (22%)**

En moyenne, le financement de CIC par organisme en 2015-2016 était de 6% moins par rapport à l'année précédente ; l'organisme typique a connu des coupures de fonds de l'ordre de 3%.[26] La figure 1 indique que la plupart (36) des organismes qui ont connu des coupures budgétaires en 2015-2016 ont signalé que c'était des coupures de moins de 10%, alors que 11 organismes ont signalé des coupures de plus de 10%.

Pour les six organismes dans le tableau 3 qui ont signalé des augmentations de fonds, tous à l'exception d'un organisme ont signalé une légère augmentation (typiquement moins de 5%). L'exception était celle d'un organisme qui a signalé une augmentation de fonds de CIC de 21%, comme il a pris une responsabilité pour un partenariat local d'immigration (PLI) supplémentaire d'un autre organisme.

Figure 1 – Organismes sondés, selon la taille des coupures de fonds de CIC (2015/16 vs 2014/2015)

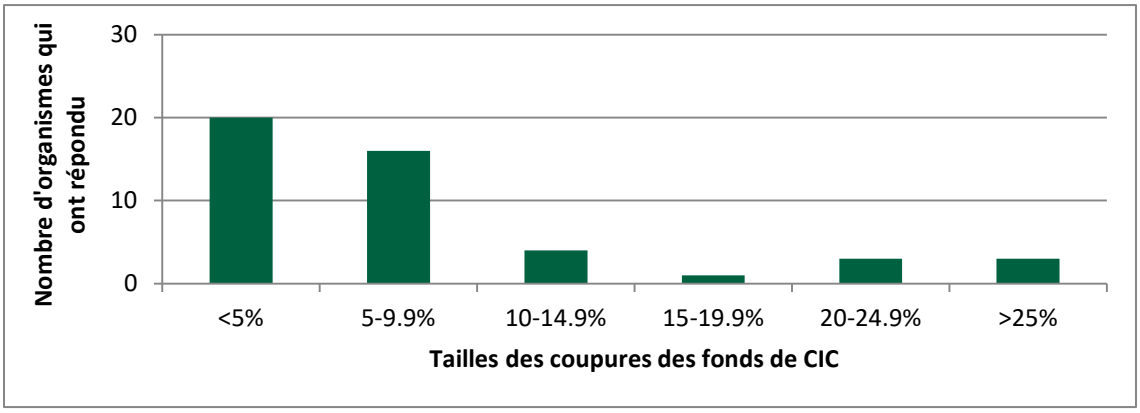

Globalement, les coupures de fonds de CIC ont touché les organismes sondés sans tenir compte de leur taille financière comme indiqué dans le tableau 4.[27] Les coupures de fonds ont aussi entraîné un changement modéré dans la proportion de financement des organismes. La part de financement de CIC pour chaque organisme était inférieure en 2015 par rapport à l'année précédente. L'organisme typique sondé recevait 61% de son financement de CIC au cours de l'année fiscale 2014-2015. Cette part a diminué jusqu'à 55% l'année suivante, suite aux coupures de fonds.

Tableau 4 – Coupures de fonds de CIC selon la taille totale du budget de l'organisme

Taille tot. Budget de l'org.	< $1,3 millions	$1,3 millions—$4,3 millions	> $4,3 millions
Nombre d'organismes dont les fonds de CIC ont été coupés	14	18	15

Le tableau 5 présente la répartition régionale des coupures de fonds de CIC. À l'exception du Nord, plus de 60% des organismes sondés dans toutes les autres régions ont été affectés par les coupures; les organismes dans le Sud et le Centre-Ouest semblent avoir reçu le plus d'impact avec plus de 80% ayant signalé des coupures.

Tableau 5 – Coupures de fonds de CIC par région (2015/16 vs 2014/2015)

Région	% des orgs. sondés dans la région*
Sud	88%
Centre -Ouest	83%
Toronto	71%
Ouest	70%
Est	67%
Centre- Est	60%
Nord	20%

*Les pourcentages représentent la part des organismes sondés qui ont signalé les coupures de fonds de CIC sur le total de tous les répondants dans la région.

4 Impact sur les ressources humaines

Pour s'en sortir avec les coupures de fonds, les organismes étaient forcés à prendre des mesures immédiates comme les suppressions d'emplois et les coupures des salaires sous la forme d'une diminution des heures de travail, qui ont eu un impact direct sur les employés. Les coupures de fonds ont contribué à une augmentation de la charge de travail et rehaussé le niveau de stress en milieu de travail.

> *"Les coupures budgétaires de CIC ont causé des difficultés pour maintenir les niveaux actuels du personnel. Si cette situation se prolonge, nous ne serons pas à mesure de maintenir notre niveau des effectifs et notre production va en pâtir comme résultat."*

4.1 Départs d'employés et licenciements

Les coupures de fonds de CIC se sont traduites par des mises à pied des employés dans beaucoup d'organismes sondés, comme le montre le tableau 6 ci-dessous. Des 47 organismes dont les fonds de CIC ont été coupés, 26 organismes (55%) ont procédé à des licenciements des employés. L'organisme type sondé avec 36 employés a dû résilier les contrats pour au moins deux employés, mais dans le pire des cas, certains organismes plus grands ont dû résilier les contrats aussi nombreux que 14 employés.

Tableau 6 – Nombre d'organismes qui ont eu recours aux suppressions d'emplois.

	Suppression d'emplois	Pas de suppressions d'emplois	Sans réponse	Total
Nombre d'organismes touches par les coupures de CIC	26	16	5	47

Les organismes sondés ont résilié les contrats pour un total de 93 employés[28] à cause des coupures de fonds de CIC. Le nombre total d'employés mis à pied dans tous les 221 organismes financés par CIC en Ontario est estimé d'être plus élevé. Le tableau 7 nous montre qu'une majorité accablante des employés mis à pied était constituée par le personnel de programmes et dans une moindre mesure, le personnel de soutien.

Tableau 7 – Employés congédiés selon la position

Position	% du total des employés congédiés
Directeur général	0
Cadres supérieurs	0
Administration	5.4%
Personnel de supervision	5.4%
Personnel de programme	69.9%
Personnel de soutien	19.3%
Total	**100%**

En termes de positions, les employés à temps partiel étaient disproportionnellement affectés par les licenciements des employés, comme indiqué dans le tableau 8. La moitié des employés congédiés travaillaient à temps partiel, malgré le fait que les employés à temps partiel dans les organismes sondés ne représentaient que 9% du total des employés.

Tableau 8 – Employés congédiés par type d'emploi

Type d'emploi	% du total des employés	% du total des employés congédiés
Temps plein	91.1%	49.5%
Temps partiel	8.9%	50.5%
Total	**100%**	**100%**

La moitié des employés mises à pied a aussi touché les employés ayant une expérience, c'est-à-dire ceux qui avaient plus de cinq ans d'expérience de travail avec l'organisme. Le tableau 9 indique que 18% des employés affectés par les mises à pied avaient travaillé pendant 10 ans ou plus au sein de l'organisme. Les licenciements ont touché des employés qui avaient autant que 23 ans d'expérience. La perte des employés expérimentés et celle découlant de l'expertise et de la mémoire institutionnelle avaient un impact négatif considérable sur la capacité des organismes. Ces pertes ont précédé l'arrivée de plus de 10 000 réfugiés Syriens en Ontario durant une très courte période de temps, un nombre considérable par n'importe quelles mesures qui mirent à l'épreuve les limites des organismes servant les immigrants et les réfugiés.

Tableau 9 – Employés congédiés selon le nombre d'années d'expériences au sein de l'organisme

Expérience au sein de l'organisme	% du total des employés congédiés
Moins de 5 ans	50.5%
Entre 5 et 10 ans	31.2%
10 ans et plus	18.3%
Total	**100%**

4.2 Heures de travail réduites et coupures de salaires

En plus des mises à pieds des employés, les organismes ont réduit le nombre d'heures de travail pour certains employés afin d'absorber les coupures de fonds de CIC. Des 47 organismes qui ont expérimenté les coupures de fonds, 17 (36%) ont réduit les heures de certains de leurs employés, comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10 – Employés travaillant avec des heures réduites au sein des organismes qui ont été touchés par les coupures de fonds.

Employés avec heures de travail réduites	Nb. d'organismes	en %
Oui	17	36.2%
Non	24	51%
Sans réponse	6	12.8%
Total	**47**	**100%**

Un total de 66 employés devait travailler moins d'heures comme une conséquence directe des coupures de fonds.[29] En général, deux employés par organisme étaient affectés par le nombre réduit d'heures de travail [30]; dans les organismes plus petits, aussi nombreux que 62% du total des employés devaient travailler moins d'heures. En termes du montant d'heures réduites, les employés concernés devaient travailler typiquement 5 heures de moins chaque semaine.[31] Comme pour les licenciements des employés, le personnel de programme était affecté le plus par les heures réduites.

Tableau 11 – Employés travaillant avec les heures réduites selon la position

Position	% du total des employés travaillant avec des heures réduites
Directeur général	0
Cadres supérieurs	1.5%
Administration	6.1%
Personnel de supervision	4.5%
Personnel de programme	68.2%
Personnel de soutien	19.7%
Total	**100%**

Les employés à temps partiel étaient disproportionnellement affectés par les coupures de fonds. Le tableau 12 indique que la proportion des employés à temps partiel travaillant avec des heures réduites comprenait environ 23% des employés, malgré le fait qu'ils ne constituaient que 9% du nombre total des employés au sein des organismes sondés.

Tableau 12 – Employés travaillant avec des heures réduites par type d'emploi

Type d'emploi	% du total des employés	% du total des employés travaillant avec des heures réduites
Temps plein	91.1%	77.3%
Temps partiel	8.9%	22.7%
Total	**100.00%**	**100.00%**

En termes d'expériences en matière d'emploi, la majorité des employés (53%) dont les heures de travail avaient été réduites avaient plus de 5 années d'expérience professionnelle au sein de l'organisme. Donc, les coupures de fonds n'ont pas seulement affecté les nouveaux employés, mais elles ont aussi touché les employés expérimentés, y compris les employés qui avaient travaillé pendant 10 ans ou plus au sein de l'organisme.

Tableau 13 – Employés travaillant avec les heures réduites selon le nombre d'années d'expérience au sein de l'organisme

Expérience au sein de l'organisme	% du total des employés travaillant avec des heures réduites
Moins de 5 ans	47.0%
Entre 5 et 10 ans	33.3%
10 ans et plus	19.7%
Total	**100.00%**

> *"CIC ne devrait pas contribuer à l'accroissement de la précarité des emplois dans notre secteur."*

Les heures réduites se sont traduites par des chèques de paye moindres et certains employés n'étaient pas à mesure d'atteindre le nombre d'heures requises pour être admissibles aux prestations. Ceci aura une implication pour les employés concernés et leurs aptitudes à bénéficier des prestations d'assurance-emploi dans le cas d'un futur congédiement ou d'un licenciement temporaire. Peu d'heures de travail signifie avoir moins de bénéfices ou pas de bénéfices du tout compte tenu de la formule hautement problématique de l'assurance-emploi.

Les coupures de fonds de CIC ont accru la précarité des emplois dans le secteur des services aux immigrants et réfugiés. Certains employés ont également quitté leurs postes au sein de ces organismes afin de chercher du travail dans d'autres secteurs avec une meilleure rémunération et une stabilité, ce qui a entraîné la perte de personnes encore plus qualifiées travaillant dans le secteur.

> *"Deux de nos membres de soutien vivent seuls et leurs familles se trouvent dans des pays éloignés. Réduire leurs heures de travail signifiait qu'ils ont des difficultés pour survivre et envisagent à accepter d'autres emplois à temps partiel. Un autre employé mis à pied pendant l'été est à la recherche d'un emploi. Nous risquons de perdre des employés précieux."*

4.3 Augmentation du stress au niveau des employés

Les licenciements des employés ont causé du stress à la fois pour les employés de première ligne et l'équipe de direction, comme ils ont pris le surplus de travail. La réduction des effectifs a entraîné une pression accrue parmi les employés restants pour fournir un volume de services plus élevé, pour lequel ils n'avaient pas la capacité. De nouvelles descriptions de tâches ont été élaborées pour que les employés prennent plus de responsabilités dans certains cas, en plus de la réaffectation des postes

> *"En raison des réductions budgétaires, nous n'avons pas remplacé [une] position à temps plein de 35 heures par semaine. Les autres membres du personnel devraient se partager sa charge de travail. Ils s'occupaient déjà de plus de 150 dossiers familiaux - bien au-delà de n'importe quelle norme dans le secteur des services sociaux ou de l'établissement."*

> *"Les charges de travail du personnel continuent de s'accroître en dépit d'une réduction du financement pour soutenir le travail accompli, ce qui diminue le moral du personnel et augmente son stress."*

Une question importante était celle de l'impact émotionnel et psychologique que ces changements avaient eu sur les employés. La colère et l'amertume étaient évidentes parmi ces travailleurs dont le salaire et les avantages sociaux déjà minimes étaient à nouveau réduits.

> *"Le personnel [qui] a été mis à pied est passé par un moment très émotionnel et ceci a eu un impact sur tout le personnel du site."*

La majorité des employés n'ont pas été informés du renouvellement des contrats jusqu'à une semaine avant leur date de résiliation, ce qui a causé du stress et de l'anxiété sur le lieu de travail. La période entre janvier et mars a été particulièrement stressante pour les employés en raison de la menace d'incertitude liée au financement au cours de la nouvelle année fiscale

> *"Les employés [sont] constamment stressés de janvier à mars, comme ils savent que les négociations se déroulent et que les coupures pourraient être imminentes."*

Il y a eu une augmentation de l'absentéisme, y compris des congés de maladie pour les problèmes liés au stress, car il est probable qu'un certain absentéisme ait pu résulter chez certains employés qui prenaient des jours de congés pour chercher un autre emploi. Le passage imminent à un travail précaire, ou l'augmentation de la précarité existante, a causé un faible moral parmi les employés et a augmenté leur niveau de stress global, ce que les clients ont pu sentir.

> *"Les niveaux élevés de stress du personnel restant, le moral bas du personnel dû au fait de voir des collègues quitter, une réponse communautaire négative, une communauté déçue par des services réduits."*

Les organismes ont eu du mal à déterminer comment procéder avec les coupures d'une manière qui aurait le moins d'impact sur les services directs. Bien qu'ils aient tenté de minimiser les répercussions sur les employés, ces efforts ont rarement été couronnés de succès. Un organisme a sacrifié ses prestations de santé prolongées afin d'éviter qu'un poste d'employé soit supprimé avec les coupures budgétaires

> *"Le personnel devrait assumer des responsabilités supplémentaires pour couvrir les besoins immédiats. À un niveau plus élargi, il nous est difficile de prendre des décisions à long terme en matière de dotation en personnel."*

L'impact sur la dotation en personnel a nui à la capacité opérationnelle des organismes. Ceci s'est produit comme une conséquence des licenciements et la diminution des heures de travail, ce qui a entraîné ensuite une augmentation des charges de travail et du stress en milieu de travail.

5 Impact sur les opérations, l'administration et la programmation

5.1 Opérations

Les organisations se sont senties obligées de faire des changements opérationnels afin d'absorber les compressions budgétaires de CIC, ce qui a entraîné une restructuration organisationnelle et une modification des opérations de programmation. La restructuration de la dotation en personnel a eu lieu sous la forme de résiliations et de réaffectations de postes. Afin d'absorber les coûts, certains organismes ont modifié les responsabilités des employés en augmentant leurs cadres d'emplois et leurs barèmes (par exemple par des responsabilités supplémentaires et une charge de travail plus importante).

La restructuration organisationnelle a eu lieu en combinant des unités ou des départements afin de permettre plus de travail pour la «maximisation de l'efficacité» supervisée par une personne - ce qui, généralement, a augmenté la charge de travail , la responsabilité et la pression qui en résultent pour cet employé. Les directrices et directeurs généraux et les gestionnaires étaient plus impliqués dans les questions de livraison de services de première ligne plutôt que de se concentrer sur la gestion financière, la gestion organisationnelle, la planification des programmes et la gouvernance, qui sont essentielles pour renforcer et maintenir leur capacité organisationnelle. Beaucoup, sinon la plupart des organismes, n'ont pas une unité ou une personne dédiée aux ressources humaines et ont donc généralement une capacité limitée pour planifier, gérer et exécuter les changements de personnel.

> *"Nous avons subi une restructuration organisationnelle pour absorber les coûts, en augmentant la taille et la portée des portefeuilles de chaque membre du personnel."*

Les organismes qui n'ont pas immédiatement effectué de changements opérationnels envisageaient toujours une restructuration des ressources humaines au cours des prochaines années.

> *"Nous avions besoin d'obtenir des fonds d'une autre ressource au sein de notre organisme ... qui est disponible pour l'exercice en cours, mais qui ne serait pas nécessairement disponible pour les années à venir."*

Les programmes ont été modifiés pour créer des versions condensées des services déjà fournis. Les organismes étaient confrontés à des difficultés pour trouver des voies alternatives pour répondre aux besoins de leurs clients une fois que les programmes ont été réduits et éliminés.

> *"[Nous devons] repenser et restructurer nos services de soutien à l'emploi, étant donné qu'une pièce cruciale a disparu. Nous explorons d'autres voies pour servir les demandeurs d'emploi. En tant qu'organisme responsable, nous ne pouvons pas simplement attendre et ne rien faire simplement parce que le programme (ARE) n'est plus là. Les clients viennent encore à notre porte."*

Ces stratégies démontrent la résilience des organismes au service des immigrants et des réfugiés en Ontario qui ont continué à fonctionner au-delà de leurs obligations. Bien que les organismes soient résilients, leur viabilité future pourrait être compromise si ces coupures de fonds devraient se poursuivre.

> *"Les coupures budgétaires nous ont formé pour améliorer notre efficacité, rationaliser les services et chercher des voies pour gérer ces coupures de manière quotidienne."*

Des changements opérationnels ont été nécessaires dans plusieurs domaines afin d'absorber les réductions budgétaires de CIC. Bien que peu d'organisations aient réussi à trouver des «efficacités» après les coupures, beaucoup d'autres ont été affaiblies par des réductions consécutives de fonds depuis 2012 que les coupures de 2015-16 ont compromis leur capacité organisationnelle et leur fonctionnement.

5.2 Administration et frais généraux

Le budget d'administration et de frais généraux a diminué lorsque le financement total de CIC a été réduit. Les impacts de cette baisse n'étaient pas négligeables. La réduction du budget des fournitures de bureau et l'absence d'allocation budgétaire pour le remplacement des équipements obsolètes et cassés ont été des défis auxquels les organismes ont dû faire face. Le problème a été aggravé par le fait que les contrats de financement de CIC n'étaient pas suffisamment flexibles pour permettre aux organismes de transférer des fonds entre les lignes budgétaires et entre les catégories.

> *"Étant donné que nos coûts administratifs sont basés sur l'ensemble du budget, nous obtenons également moins de contribution aux activités administratives et opérationnelles. Nous avons également dû demander une permission spéciale à CIC pour réaffecter certaines ressources à des postes prioritaires compte tenu des coupures."*

> *"Nous avons dû couper toutes les dépenses en capital - comme le remplacement de meubles de base, les ordinateurs et devrions réduire les frais d'administration pour couvrir toutes les dépenses."*

De nombreux organismes n'étaient plus à mesure de louer leur espace existant et ont dû déménager dans d'autres locaux plus petits parce que CIC a réduit leurs allocations de loyer. De plus, certains organismes ne sont pas en mesure d'assurer l'entretien de leurs locaux. Dans certains cas, la réduction des bureaux et des espaces de programmation a compromis les baux pluriannuels qui ont été signés dans le cadre d'un financement antérieur, et des pénalités ont été encourues à la suite des résiliations de baux.

Le déménagement des organismes aurait un impact important sur les clients et la collectivité. Lorsqu'un service communautaire établi depuis longtemps et reconnu se déplace ailleurs, son déménagement a un énorme impact sur les employés, les clients, les partenaires et les autres

organismes communautaires. Toutes les parties prenantes devraient être informées afin que les futurs aiguillages et la gestion des cas fonctionnent sans problème.

> *"Nous nous sommes retrouvés avec un autre bail d'un an pour un emplacement où nous pensions que nous aurions un financement - cela nous laisse environ 70 000 $ par année de loyer plus 12 000 $ de plus en frais généraux. Nous ne pouvons pas sous-louer et le propriétaire ne négociera pas une résiliation anticipée. Par conséquent, nous devrons couvrir ce coût."*

La réduction des salaires des employés, des heures de travail, de la cessation d'emploi et de la perte d'employés à temps plein découlant des réductions de financement ont eu des répercussions importantes sur les organismes. Des négociations de conventions collectives ont eu lieu pour les employés syndiqués. Des travaux avec des ressources humaines supplémentaires ont été nécessaires pour traiter les questions ayant trait aux indemnités de licenciement, aux congés payés et au temps de remplacement, et dans certains cas, il y avait des frais juridiques augmentés.

> *"Nous sommes un employeur syndiqué et gérer les scénarios de choc est devenu une routine quotidienne. Cela nous détourne du programme et crée du travail supplémentaire [en ressources humaines]. Nous sommes également confrontés à la question du versement des indemnités de départ. Les paiements créent des difficultés excessives [pour] le flux de trésorerie de l'organisme."*

Notre sondage n'a pas cherché à déterminer si certains employés ont été touchés de manière disproportionnée par les coupures - comme les femmes, les travailleurs racisés. Bien que nous sachions que la situation générale du marché du travail soit défavorable pour les immigrants / réfugiés, les femmes et les personnes racisées,[32][33] des études supplémentaires sont nécessaires pour savoir si les coupures ont eu un impact disproportionné sur certains des travailleurs les plus vulnérables sur le marché du travail.

5.3 Programmation

Les compressions budgétaires de CIC ont eu une incidence sur la programmation à travers les ajustements apportés aux coûts du programme. Elles ont créé des lacunes dans les services en raison de la réduction des heures de service et des types de services offerts.

Les organismes devaient apporter des ajustements aux coûts du programme, mais ils ne pouvaient donc pas en conséquence exécuter certains aspects des programmes sans fonds suffisants. Ils ont réduit les heures de service et réduit le nombre de semaines de prestation de services comme moyen de réduire les coûts.

> *"L'un des principaux impacts du programme est que nous ne pouvons plus embaucher des facilitateurs spécialisés en compétences culturelles pour faciliter nos ateliers. Au lieu de cela, c'est notre personnel qui a dû assumer [la] responsabilité."*

> *"Les activités doivent être [maintenant] planifiées en fonction du budget disponible (coût faible) plutôt que de considérer la plus efficace [voie] vers une intégration réussie dans la société canadienne."*

Les lacunes dans les services ont été causées par la réduction des heures de service et des types de services offerts. Certains services, comme les ressources en santé mentale et les composantes francophones de la formation, ont été réduits dans certains organismes, ce qui a causé des obstacles à l'accès à des services adéquats pour ceux qui en ont le plus besoin

> *"Les coupures budgétaires ont eu une incidence sur les services fournis à la collectivité, comme la tenue d'ateliers sur les ressources éducatives en santé mentale."*

Les programmes destinés aux communautés minoritaires de l'Ontario n'ont pas non plus été épargnés. Malgré le fait que de tels programmes étaient déjà sous-financés, les compressions budgétaires ont aggravé la situation. Les réductions des programmes et des services ciblant les femmes ont des répercussions socioéconomiques plus larges, ainsi que des répercussions sur leur capacité à s'installer et à s'intégrer efficacement.

> *"La composante francophone de notre formation a été coupée, ce qui a donné lieu à des plaintes de certains organismes francophones parce que la seule formation en anglais n'était pas accessible."*

> *"Il y a tellement de besoins dans les communautés avec lesquelles nous travaillons, qu'il devrait être plus facile de recevoir des fonds pour les servir. [Il y a] autant de femmes qui pourraient avoir leurs vies sauvées de la violence et de la pauvreté si elles avaient juste l'occasion d'apprendre la langue."*

Il y avait aussi des coupures importantes pour la livraison des cours de langue pendant l'été. Les pratiques de sensibilisation ont été affectées par le manque d'allocation budgétaire pour la publicité et la promotion dans la communauté, ce qui réduit la visibilité et l'accès aux organismes qui desservent les immigrants et les réfugiés

> *"La majorité de nos coupures ont été affectées aux programmes d'appui pour les communications tels que la conception et l'impression des documents du programme et les coûts des événements."*

En outre, les délais d'attente ont été plus longs pour obtenir les services, ce qui a laissé les nouveaux arrivants exposés à un retard de livraison de service. Pour certains, les répercussions étaient très problématiques compte tenu du retard subséquent dans les demandes sensibles au temps comme le renouvellement du statut de résident permanent ou les qualifications (cours de langue et tests) et la demande de citoyenneté. Il y avait très peu de services offerts en été et, dans certaines régions, les cours du soir ont été supprimés, ce qui a considérablement restreint

l'accès au service et retardé davantage l'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés.

> *"Notre centre d'accueil reçoit environ 8 000 nouveaux arrivants admissibles chaque année et nous coordonnons les aiguillages de notre centre à nos organismes partenaires en établissement. Ne pas avoir ce service de partenariat de référence «à côté» et dans certains cas «à l'intérieur» des organismes d'établissement aura une grande incidence sur leur capacité à rejoindre les familles de nouveaux arrivants en temps opportun et de manière efficace."*

L'incidence négative sur la programmation était fondée sur les ajustements apportés aux coûts du programme et l'interruption des services, ce qui avait touché directement les clients qui devaient obtenir ces services

Nous ne savons pas si certaines clientèles étaient confrontées à un impact disproportionnellement plus élevé. Il serait prudent de supposer que les nouveaux arrivants qui ont les compétences, l'expérience et les ressources nécessaires pour naviguer par eux-mêmes dans les sites d'établissement et d'intégration étaient les moins touchés et ceux qui avaient le plus besoin d'aide étaient les plus touchés.

6 Impact sur les clients

Les clients étaient mécontents de constater que les changements apportés au programme ne répondaient plus à leurs besoins en matière d'établissement, y compris certaines questions urgentes et sensibles au temps. Les longues listes d'attente pour les services de garde d'enfants empêchaient les nouveaux arrivants avec des enfants d'accéder à des cours de langue même quand il y avait des places dans les classes pour eux-mêmes. Les clients ont été contraints d'aller ailleurs pour obtenir des services ou de laisser leurs noms sur les listes d'attente parce qu'il y avait peu de places pour les enfants.

> *"En raison des coupures supplémentaires que nous avions faites , nous avons décidé d'éliminer les cours de langue du soir et la garde des enfants pour 4 classes, [...] réduit les heures d'ouverture du bureau surtout aux heures du jour , créé une longue liste d'attente pour les classes et la garde des enfants."*

> *"Nous devons demander à nos clients d'utiliser [un autre] programme CLIC d'un autre organisme qui se trouve une rue plus loin. Les parents avec de jeunes enfants doivent voyager pendant de longues heures et une plus grande distance pour utiliser le centre avec les services de garde d'enfants. De même, dans ce centre ils auront à faire face à des plus longues heures d'attente pour les utilisateurs."*

Certains clients ont été forcés de voyager à l'extérieur de leurs communautés pour obtenir des services (après l'annulation de leur propre contrat), et donc expérimenté des dépenses accrues en transport. Une réduction des ressources signifiait également que les organismes n'étaient pas à mesure de subventionner le transport public pour leurs clients.

> *"Ils continuent à nous appeler et nous ne pouvons pas leur donner ce qu'ils veulent."*

Les étudiants des programmes du Cours de Langue pour Immigrants au Canada CLIC étaient déçus avec les coupures pour leurs classes à cause du dérangement des horaires et des voyages sur des plus longues distances. Certains organismes ont connu des taux élevés de décrochage parmi les étudiants qui ne pouvaient pas s'adapter aux changements de service. De tels obstacles à l'accès aux programmes linguistiques auront sans doute des répercussions négatives sur l'accès à la citoyenneté.

> *"Nous avions perdu une classe du soir CLIC (niveau 1/2), donc ces étudiants qui n'étaient pas prêts à passer à un autre niveau avaient besoin de trouver une autre école offrant [un] programme du soir ou ils abandonnaient tout simplement. Les étudiants, bien entendu, étaient déçus parce que beaucoup d'entre eux vivaient dans la région ou travaillaient [sur place] et viendraient assister aux cours du soir immédiatement après le travail."*

Les clients ont été frustrés par le manque d'aide disponible pour l'élaboration des résumés et les recherches d'emploi. Ils ont également estimé que les mesures supplémentaires qu'ils devraient prendre en raison des lacunes dans les services de l'emploi étaient inutiles et onéreuses

> *"Les clients sont insatisfaits à l'idée d'être orientés vers un nouvel emplacement ou vers un conseiller à [Emploi Ontario]. Ceci ajoute une étape supplémentaire dans le processus de recherche d'emploi. Elle augmente aussi les frais de déplacement. Les clients se sentent comme s'ils étaient en train de faire une course d'obstacles inutile dans la recherche d'un emploi."*

Les organismes qui desservent les communautés racisées ont estimé qu'ils avaient reçu un fardeau injuste de réductions, ce qui les déstabilisait davantage à cause des ressources limitées. Ces programmes visent à servir les plus vulnérables et marginalisés dans les communautés et les coupures budgétaires pour servir ces groupes ont créé un désavantage évident à leur endroit.

> *"Des coupures de fonds pour des programmes qui visent à servir les plus vulnérables et les plus marginalisés au sein de nos communautés, et réellement c'est eux que notre secteur sert ... sont une mascarade!"*

> *"Les coupures / gel de fonds ne reflètent pas une approche équilibrée du financement et placent l'Ontario dans un désavantage marqué. Les réductions actuelles continuent à diluer le financement et, dans notre esprit, les organismes se battent pour maintenir des programmes et des réponses efficaces avec des ressources en constante diminution. Les organismes sont de plus en plus appelés à trouver d'autres ressources internes pour maintenir la qualité des programmes; créant ainsi un échelon de fardeau injuste pour les organismes avec des ressources limitées. Nous croyons également que les organismes et les communautés racisés supportent un fardeau injuste des coupures, ce qui déstabilise davantage les organismes dont les ressources sont particulièrement limitées."*

En ce qui concerne les niveaux de satisfaction des clients, les résultats des organismes étaient mitigés. Trois organismes ont constaté que la satisfaction des clients demeurait élevée; bien que ces organismes aient également estimé que la satisfaction diminuerait à l'avenir lorsque l'impact total des réductions de programmes se ferait sentir. Deux organismes ont déclaré que les niveaux de satisfaction de leurs clients étaient réduits en raison des lacunes dans les services.

> *"À ce stade, les coupures n'ont pas encore eu un impact sur nos clients parce que nous avons la chance de pouvoir couvrir les coupures par d'autres sources, mais si les réductions continuent, cela pourrait éventuellement avoir un impact."*

Les impacts négatifs que les clients expérimentaient pouvaient s'observer à travers les lacunes dans les services, les délais d'attente plus longs, les livraisons réduites de services et les programmes inaccessibles. L'implication du mécontentement des clients à l'égard des services disponibles soulève des préoccupations quant à leurs besoins en intégration et en établissement.

> *"CIC doit être conscient du processus d'établissement comme [étant] long et exigeant du temps, qui ne peut être mesuré en nombre mais en impacts."*

> *"Les réductions budgétaires, si nécessaire, doivent être basées sur: le niveau d'impact sur les clients cibles mesuré par rapport à la capacité d'un organisme à utiliser les fonds de manière appropriée pour fournir un service de qualité."*

> *"Nous aimerions que CIC soit conscient que les services que nous fournissons sont essentiels à la société canadienne et à l'intégration des nouveaux arrivants."*

Une meilleure compréhension de la façon dont les résultats et les impacts sont mesurés est nécessaire pour que CIC soit au courant de la valeur du secteur des immigrants et des réfugiés. Les services offerts par les organismes d'établissement sont essentiels à l'intégration des nouveaux arrivants au Canada et le financement que reçoit le secteur devrait refléter sa valeur en contribuant à la société canadienne. En outre, les réfugiés ont des besoins particuliers et ont besoin de programmes de soutien spécialisés, qui sont malheureusement les premiers à être ciblés par les coupures budgétaires.

7 Les directives de CIC relatives aux coupures de fonds programmatiques.

Souvent, CIC était directement impliqué dans l'identification des programmes à réduire ou à éliminer. Parmi toutes les réponses reçues à ce sujet, 65% ont mentionné que CIC a donné des conseils sur les programmes à couper ou à diminuer de taille.[34] De nombreux organismes ont signalé que leurs programmes de Cours de Langue pour les Immigrants au Canada (CLIC) étaient ciblés pour subir des coupures. Dans certains cas, les programmes CLIC étaient coupés, tandis que d'autres organismes ont eu des portions de leurs programmes CLIC diminuées, comme par exemple les classes d'été qui ont été annulées.

> *"Nous avons été informés que les réductions étaient imminentes et notre agent a proposé une coupure d'une [...] classe CLIC."*

D'autres organismes nous ont fait savoir que leurs programmes de Travailleurs en Établissement dans les Écoles (TÉÉ) étaient ciblés par les coupures et que les employés TÉÉ avaient eu plusieurs semaines de service réduites.

> *"Il semble que CIC croit que le programme TÉÉ peut fonctionner aussi bien qu'un programme de 10 mois et ils ne semblent pas voir la valeur du travail que les travailleurs TÉÉ réalisent dans les bibliothèques pendant les mois d'été."*

Les services d'emploi étaient un autre secteur ciblé par les coupures de fonds, en particulier les ateliers de recherche d'emploi (ARE). Dans de nombreux cas, le programme avait été complètement éliminé, déclenchant des conséquences sur l'intégration économique des nouveaux arrivants.

> *"Pourquoi CIC [a-t-il] coupé les ateliers de recherche d'emploi (ARE) alors que toutes ces années antérieures, ils avaient investi beaucoup pour améliorer ce programme? Alors que l'orientation vers le marché du travail est la clé du succès pour les nouveaux arrivants, pourquoi [devraient-ils] couper un programme qui est crucial pour réaliser cet objectif? À quoi s'attendent-ils que les organismes puissent faire avec les nouveaux arrivants chercheurs d'emploi qui ont besoin d'un soutien dans leur recherche d'emploi alors qu'il n'y a pas de ressources pour eux?"*

La majorité des organismes n'étaient pas capables d'entreprendre des négociations sur les changements proposés et ont été contraints à appliquer les directives de CIC.

> *"Nous avons essayé de parler avec CIC au sujet des coupures budgétaires et des changements proposés, expliquant la justification de notre approche, mais CIC n'était pas réceptif. Il n'y avait aucun engagement dans les négociations, mais plutôt une attente que nous, fournisseurs de services, respecterions aveuglément toutes les suggestions faites à un niveau supérieur."*

> *"Nous n'avions aucune capacité de fournir une justification ou d'expliquer les avantages de notre programme et / ou comment l'annulation de ce [programme] aurait un impact important non seulement pour nos clients, mais aussi pour nos organismes d'établissement partenaires."*

Dans très peu de cas, les organismes ont eu la possibilité de prendre des décisions dans les secteurs de compressions des programmes. Dans un cas, CIC a accepté d'autres propositions quant à l'endroit où les réductions devraient être effectuées, après que les agents de projet de CIC aient formulé leurs recommandations.

> *"Alors que notre agent de projet de CIC ait formulé des recommandations sur où il fallait faire des coupures, nous avions eu la chance que notre agent de projet était prêt à nous écouter et à accepter notre proposition sur où les coupures devraient être faites."*

La communication de CIC était incohérente, y compris la communication aux organismes sur les coupures de fonds en termes de messagerie et de méthodes de communication. Les organismes ne s'attendaient pas à ce que les coupures de fonds soient si importantes dans des délais aussi courts, et ils n'étaient pas préparés et n'avaient pas eu la chance d'expliquer leur position à leur agent de CIC. Dans la plupart des cas, les coupures de fonds ont été communiquées endéans trois semaines de leur entrée en vigueur. Un organisme s'est fait dire par leur représentant de CIC que les révisions de financement pour leurs coupures étaient dues dans une semaine suivant leur notification

> *"Un appel téléphonique a été reçu pour nous dire quels postes devraient être coupés et quels postes budgétaires il fallait réduire pour correspondre au montant total du budget que nous avions reçu."*

> *"La communication était très peu professionnelle."*

La communication sur les coupures de fonds était très problématique pour les organismes, à cause de l'absence de préavis avant l'entrée en vigueur et de l'absence de négociations pour les décisions concernant les programmes ciblés. Par conséquent, les organismes ont eu des difficultés à assumer leurs responsabilités légales envers les employés en cas de cessation d'emploi. Les fragiles lois de travail en Ontario ne protègent pas les employés dans les situations où les heures ou la paie sont coupées sans préavis.

8 Conclusion

Ce rapport raconte des histoires puissantes relatives à l'impact des coupures de fonds de CIC en 2015-2016 sur le budget des services d'établissement essentiels de l'Ontario et de certaines autres provinces. Les réponses des organismes sondés indiquent clairement qu'il y avait eu globalement un impact négatif sur leur situation financière, le bien-être des employés comme ressources humaines (par exemple, la sécurité de l'emploi, les avantages, etc.), la programmation et la répartition des cas, les clients et les opérations organisationnelles.

Les organismes ont dû faire face à des défis importants pour s'adapter aux changements de financement en termes de restructuration, de réduction des frais généraux, de réduction des effectifs et de prestation de services. Ces défis ont suscité des inquiétudes quant à la capacité et à la force du secteur servant les immigrants et les réfugiés, tout en compromettant la stabilité globale des organismes. Les répondants ont estimé que les coupures de fonds de CIC ont contribué à la précarité de l'emploi dans le secteur. Les mises à pied et les réductions de salaire des employés ont affecté de manière disproportionnée les employés vulnérables. En outre, les organismes n'ont pas pu retenir leurs employés expérimentés.

Les changements que le secteur a subis en raison des réductions de financement devraient avoir une incidence négative sur l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants en Ontario. L'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants comprennent des aspects sociaux, culturels, économiques et politiques, qui se produisent tous à des stades différents pour les individus. Les coupures de fonds dans le secteur de service aux immigrants et réfugiés retardent l'établissement de nombreux nouveaux arrivants, compromettent leur intégration efficace et limitent considérablement leur potentiel au Canada.

Pour que tous les membres de la société canadienne réalisent leur potentiel, il faut apporter des changements à la formule nationale de financement des services d'établissement et à la culture de CIC, comme le décrivent les recommandations dans la prochaine section. Les recommandations suivantes sont basées sur les principaux thèmes que les organismes ont identifiés, à la suite des compressions budgétaires de CIC.

9 Recommandations

Malgré le fait qu'elle continue à recevoir le plus grand nombre de réfugiés et immigrants au Canada, la part de l'Ontario dans l'immigration est en train de diminuer au cours des années récentes. Cette tendance a désavantagé l'Ontario, car les compressions budgétaires causées par les nombres changeants ont eu des conséquences négatives sur chacun des organismes qui ont perdu le financement et sur la stabilité du secteur dans son ensemble.

L'écart entre la politique de financement et la réalité des besoins en services a été clairement démontré en 2015-2016. L'augmentation massive dans la demande des services, provoquée par l'arrivée de plus de 10 000 réfugiés Syriens en Ontario depuis novembre 2015, a été immédiatement précédée par une nouvelle série de réductions de financement pour la province en avril 2015 et ensuite en mars 2016, toutes deux ayant été provoquées par le changement à la baisse du nombre d'arrivées des résidents permanents. La formule nationale de financement des services d'établissement ne prend pas pleinement en compte le fait que l'Ontario continue à recevoir une proportion plus élevée de résidents permanents en provenance des catégories tels que les réfugiés,le parrainage familial, les conjoints et les personnes à charge qui ont tendance à avoir des besoins en établissement plus élevés. Les organismes du secteur ont dû se battre pour répondre à la demande accrue de services tout en trouvant les moyens pour absorber les nouvelles coupures de financement. Les résultats de ce sondage témoignent puissamment de l'impact des réductions sur les organismes, les travailleurs du secteur, les programmes et les services.

En se basant sur les réponses des organismes sondés, OCASI formule les recommandations suivantes concernant les compressions budgétaires de CIC dans les dotations des services d'établissement en Ontario.

9.1. CIC joue un rôle durable dans le financement des services offerts aux immigrants et réfugiés.

Le gouvernement du Canada a un rôle durable à jouer dans l'établissement et l'intégration des réfugiés et des immigrants, tel que décrit dans les Objectifs de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch.27). Ce rôle doit être remplit à travers un investissement soutenu et complet dans les services d'établissement pour les immigrants et les réfugiés. Il nécessite un investissement soutenu dans le secteur des immigrants et réfugiés afin que la qualité et la fiabilité des services soient assurées à travers la stabilité des organismes sectoriels.

> *"CIC doit fournir des outils aux organismes pour s'adapter aux changements et rester à jour avec les réalités budgétaires qui ont suivi cette tendance au cours de ces quelques dernières années et vont se poursuivre. Il s'agit des organismes faisant face avec une transition de manière continue et étant proactifs dans la recherche des voies pour gérer les affaires avec des nouvelles méthodes"*

9.2. CIC devrait réexaminer la formule nationale de financement des services d'établissement.

a) La formule nationale de financement des services d'établissement devrait en premier lieu refléter les besoins en matière d'établissement et d'intégration des immigrants et des réfugiés

La formule nationale de financement des services d'établissement des immigrants devrait être examinée et corrigée en fonction du principe de la satisfaction des besoins des réfugiés et des immigrants en matière d'établissement et d'intégration et au-delà des simples effectifs d'arrivée; et devrait tenir compte des indicateurs d'équité et de vulnérabilité des différents types de résidents permanents qui s'installent dans la province. Il devrait aussi être conforme aux recommandations du rapport du Groupe d'experts indépendant sur le Programme de subventions et contributions[35].

b) La formule nationale de financement des services d'établissement doit refléter les coûts réels afin que les organismes fournissent des services de haute qualité aux clients.

On s'attend à ce que la qualité du service s'affaiblisse avec le temps si la formule nationale de financement des services d'établissement de CIC n'est pas corrigée. Le financement devrait représenter un objectif dans l'amélioration des services au lieu de chercher seulement à faire des «économies».

Les coûts d'administration devraient être clairement définis et devraient être uniformes à travers l'Ontario. Les coûts liés à la technologie (y compris les frais de collecte et d'hébergement des données), le perfectionnement professionnel du personnel, le marketing et la communication devraient être pleinement intégrés à la formule nationale de financement des services d'établissement. De plus, la formule devrait refléter les augmentations du coût de la vie. Les salaires des employés du secteur de service aux immigrants et réfugiés devraient être comparables à ceux du secteur sans but lucratif semblable. Les coûts de résiliation des contrats des employés devraient également être intégrés dans le financement de CIC, étant donné que ces coûts sont en grande partie absorbés (avec beaucoup de difficultés) par les organismes.

> *"CIC doit couvrir les coûts réels des organismes qui gèrent des programmes subventionnés par le gouvernement. Compte tenu des coûts croissants liés à l'exécution des programmes, il n'est pas réaliste pour CIC de s'attendre au même niveau et à la même qualité des services."*

> *"Les coupures constantes continuent à diluer le financement et, dans nos esprits, les organismes se démènent pour maintenir des programmes et des réponses efficaces avec des ressources de plus en plus limitées."*

> *"Les coupures en Ontario proportionnelles aux tendances d'immigration interprovinciales changeantes est un constat académique qui ne tient pas compte de la réalité courante des opérations en établissement."*

c) Les décisions de financement devraient tenir compte de l'impact sur clients

Le financement des services sociaux est en train d'être enlevé aux dépens de ceux qui essaient de se faire une vie au Canada. Cela prendra beaucoup de temps aux nouveaux arrivants pour s'intégrer et contribuer à la société canadienne quand leur formation linguistique et les services d'emploi sont en train d'être significativement réduits.

> *"L'établissement et l'inclusion réussis des nouveaux arrivants sont essentiels pour les intérêts de tous les Canadiens. La valeur et le succès de notre système d'immigration dans son ensemble ont été compromis par des compressions budgétaires qui restreignent la capacité du secteur des services d'établissement à aider les nouveaux arrivants à surmonter les défis d'adaptation aux contextes culturels et économiques canadiens."*

> *"La réduction ou le gel du financement ne reflète pas une approche équilibrée du financement et place l'Ontario dans un net désavantage."*

d) CIC devrait reconnaître les coûts élevés de la prestation de services dans le Nord de l'Ontario et intégrer cela dans leur répartition des fonds et leurs décisions.

Les coûts de prestation de services sont différents pour le Nord de l'Ontario. Le gouvernement fédéral reconnaît déjà que les coûts dans les régions du Nord sont plus élevés et a modifié les allocations en conséquence. Toutefois, les dotations de CIC ne reflètent pas toujours la reconnaissance de coûts excessifs dans ses décisions de financement par rapport aux organismes du Nord de l'Ontario.

> *"L'immigration augmente dans le Nord de l'Ontario, et ce n'est pas le moment de faire des coupures. Elle continuera à augmenter et lorsque le développement minier de «Ring of Fire» progressera, nous aurons même des augmentations plus importantes à travers toute la région."*

> *"Bien que mon organisme n'ait pas eu de réduction de financement au cours des années 2015/2016, il est important de noter qu'il était reconnu par CIC que nous sommes sous-financés en fonction de notre population et de notre zone de couverture géographique par rapport aux autres fournisseurs de services de notre région. En outre une partie de la justification a inclus le fait que nous sommes un fournisseur unique dans un milieu rural / plus petit, atteignant les cibles établies par notre C.A."*

9.3. CIC devrait honorer ses contrats de financement pluriannuel avec les organismes.

Les contrats de financement pluriannuels avec les organismes devraient donc être respectés en fournissant aux organismes un financement pluriannuel stable. À l'heure actuelle, le financement accordé aux organismes fait encore l'objet de compressions, en dépit de tels contrats. Ce rapport montre que la formule nationale de financement des services d'établissement rend virtuellement les ententes pluriannuelles dénuées de sens. Une meilleure solution est nécessaire

> *"Bien que nous ayons signé l'entente de contribution initiale avec les budgets prévus pour trois ans, il a été très difficile pour les organismes de planifier et de fournir des services avec des compressions budgétaires chaque année. Juridiquement, il semble douteux que les accords signés par le gouvernement n'aient pas été respectés."*

> *"La stabilité des contrats de trois ans est illusoire si nous devons renégocier les répartitions chaque année."*

9.4. CIC doit rétablir les rapports avec les organismes basés sur le respect mutuel, la transparence et une communication ponctuelle et claire.

Les relations entre CIC et les organismes du secteur servant les immigrants et les réfugiés devraient être reconstruites sur une base de respect et de soutien mutuels. Un changement de culture est nécessaire pour que CIC considère les organismes du secteur comme partenaires. Les consultations avec les experts et les parties prenantes du secteur au sens large sont des facteurs clés pour la réussite

La communication de CIC avec les organismes devrait être plus cohérente et ponctuelle, tant au sein des régions qu'à travers les régions. Trois semaines n'est pas une période de notification suffisante pour que les décisions de CIC prennent effet. Un préavis devrait être donné aux organismes pour leur permettre de mettre en œuvre les changements opérationnels avec aisance.

> *"CIC fonctionne avec une mentalité coercitive qui ne correspond pas à un modèle d'établissement et d'intégration."*

> *"La communication et l'échéance étaient incroyablement irrespectueux envers le secteur. Les organismes respectent les délais de CIC [et] les dates de remise des rapports, [alors] notre espoir est que CIC communiquera dans un délai convenable aussi."*

> *"Les compressions budgétaires ont compromis notre programmation, mais tout aussi important, nous constatons que nos relations avec CIC ont considérablement changé. La relation entre les bailleurs de fonds et les fournisseurs de services devrait être fondée sur le respect et le soutien mutuels."*

> *"Il n'y a pas eu de consultation avec les organismes pour déterminer comment les réductions budgétaires pourraient être mises en œuvre avec moins de conséquences négatives."*

> *"Nous, fournisseurs de services, aimerions avoir une communication bidirectionnelle avec le bailleur de fonds pour identifier les besoins et planifier la prestation des services."*

9.5. Les besoins en services des Francophones devraient être mieux pris en compte à travers des allocations de financement ciblées.

Les services francophones ne sont pas toujours disponibles dans toutes les régions et certains organismes desservent des populations très importantes. La distance que les clients doivent parcourir pour obtenir des services et les demandes que les organismes ne peuvent pas remplir créent un désavantage dans le processus d'établissement des immigrants francophones.

> *"Il y a un manque de ressources d'établissement francophones dans ce centre communautaire par rapport au volume de demandes."*

> *"Dans [notre] ville, il y a beaucoup d'immigrants francophones qui choisissent de s'installer ici. Le nombre continue d'augmenter, surtout en raison de la réputation de nos établissements postsecondaires et de nos établissements de santé. À l'heure actuelle, il n'y a pas de programme d'établissement financé par CIC pour les francophones dans la ... région. "*

> *"Tenir compte de la spécificité des francophones en milieu minoritaire. Nos besoins sont des fois différents des anglophones."*

9.6. Le gouvernement de l'Ontario devrait commencer par investir une part équitable dans le financement des services d'établissement et d'intégration pour les réfugiés, les immigrants et les travailleurs migrants.

Le gouvernement de l'Ontario doit accroître ses investissements dans les services d'établissement et d'intégration, à la fois pour répondre aux lacunes dans les services créés par les critères d'admissibilité restrictifs du gouvernement fédéral pour les services et pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Le fonds total de l'Ontario est inadéquat et doit être augmenté.

9.7. Étant donné les tendances de financements identifiés dans le présent rapport, le secteur devrait continuer à diversifier ses sources de financement.

Certains organismes avaient déjà d'autres sources de financement et ont réussi à maintenir l'impact des réductions de financement. Les organismes ayant une capacité financière plus forte pourraient partager leurs expériences en explorant les entreprises sociales et d'autres sources de financement.

> *"[Nous sommes] en train de faire des économies dans l'ensemble des fonctions administratives, en concentrant beaucoup d'efforts et d'énergie dans la recherche d'autres opportunités pour obtenir un financement discrétionnaire, explorant le concept d'entreprise sociale."*

> *"Si les compressions se poursuivent et ou s'il n'y a pas d'augmentation des contributions financières de CIC, nous devrions examiner la réorganisation et d'autres sources de financement pour maintenir les effectifs actuels."*

NOTES

[1] Faits et chiffres 2014 - Aperçu de l'immigration: résidents permanents et temporaires. Disponible à l'adresse: http: //www.cic.gc.ca/francais/resources/statistiques/facts2014/index.asp
[2] Citoyenneté et Immigration Canada, 2011. Document d'information - Gouvernement du Canada 2012-2013 Allocations des fonds pour l'établissement. Disponible à: http://www.cic.gc.ca/francais/department/media/backgrounders/2011/2011-11-25.asp
[3] Position de l'OCASI sur les compressions budgétaires de CIC au Fonds d'établissement pour l'Ontario. Disponible à l'adresse suivante: http://www.ocasi.org/ocasi-position-2011-cic-cuts-ontario-settlement-funding
[4] CLIC signifie Cours de Langue pour les Immigrants au Canada.
[5] TÉÉ signifie Travailleurs en Établissement dans les Écoles.
[6] ARE signifie Ateliers de Recherche d'Emploi.
[7] Les temps de déplacement des clients ont augmenté dans certains cas parce quand les cours de langues étaient éliminés dans certains emplacements, les clients devaient se rendre dans d'autres organismes où les cours étaient encore offerts.
[8] Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, Chambre des communes Canada, 2003. Établissement et intégration: un sentiment d'appartenance «Se sentir chez soi». Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et l'immigration. Disponible à: http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=e&Mode=1&Parl=37&Ses=2&DocId=1032308&File=0
[9] Gouvernement du Canada, 2003. Réponse du Gouvernement sur le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Établissement et intégration: un sentiment d'appartenance - «Se sentir chez soi». Disponible à: http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=e&Mode=1&Parl=37&Ses=2&DocId=1117617
[10] Initialement, l'AICO a été signée pour une période de cinq ans, mais il a été renouvelé pour un certain nombre d'années.
[11] Division de l'évaluation, Recherche et évaluation, Citoyenneté et Immigration Canada, 2011. Évaluation du Plan stratégique pour l'établissement et la formation linguistique en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur l'immigration. Disponible à http://www.cic.gc.ca/francais/resources/evaluation/2012-coia/index.asp
[12] Faits et chiffres 2014 - Aperçu de l'immigration: résidents permanents et temporaires. Disponible à: http://www.cic.gc.ca/francais/resources/statistiques/facts2014/index.asp
[13] Citoyenneté et Immigration Canada, 2011. Document d'information – Gouvernement du Canada 2012-2013 Allocations de fonds pour l'établissement. Disponible à: http://www.cic.gc.ca/francais/department/media/backgrounders/2011/2011-11-25.asp
[14] Haan, M, Prokopenko, 2016. Overview of Secondary Migration of Immigrants to Canada [Aperçu de la migration secondaire des immigrants au Canada]. Rapport du projet Voies vers la prospérité. Disponible à: http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/02/Overview-of-Secondary-Migration-of-Immigrants-to-Canada.pdf
[15] Citoyenneté et Immigration Canada, 2014. Mobilité interprovinciale des immigrants au Canada 2006-2011.IMDB Research Series. Disponible à: http://www.cic.gc.ca/francais/resources/research/mobility2006-2011.asp;

Voir aussi Statistique Canada, 2013. Revenu et mobilité des immigrants, 2013. Disponible à: http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/151207/dq151207b-fra.htm
[16] Ibid.
[17] Calculs fondés sur les données des admissions de résidents permanents de CIC. Disponible à l'adresse suivante: http://open.canada.ca/data/en/dataset/ad975a26-df23-456a-8ada-756191a23695
[18] Ibid.
[19] Voir le rapport de synthèse du CERIS, 2014. Synthèse de la recherche sur les réfugiés 2009 - 2013. Disponible à: http://ceris.ca/wp-content/uploads/2015/01/CERIS-Research-Synthesis-on-Refugees.pdf
[20] Ibid
[21] Citoyenneté et Immigration Canada, 2012. Parents et grands-parents Résultats à partir des bases de données longitudinales sur l'immigration (IMDB). Disponible à: http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/imdb/PGP_3.pdf
[22] Position de l'OCASI sur les compressions budgétaires de 2011 de CIC au Fonds d'établissement pour l'Ontario. Disponible à l'adresse suivante: http://www.ocasi.org/ocasi-position-2011-cic-cuts-ontario-settlement-funding
[23] Les membres de l'OCASI affichaient un taux de réponse plus élevé (38%) comparé aux organismes non membres (22%).
[24] OCASI, 2014. Access to Services for Horn of Africa Newcomers, Immigrants and Refugees. Focus on Horn of Africa: Eritrea, Ethiopia, Somalia [Accès aux services pour les nouveaux arrivants, immigrants et réfugiés de la Corne de l'Afrique. Focus sur la Corne de l'Afrique: Érythrée, Éthiopie, Somalie], s.l.: s.n.
[25] Il y a eu un certain décalage dans les réponses reçues au sujet des compressions budgétaires. Deux organismes ont répondu que leur financement de CIC avait été réduit, mais cela ne se reflétait pas dans les budgets qu'ils avaient déclarés. De même, cinq organismes ont répondu que leur financement n'était pas réduit, mais il y avait une réduction de leur financement signalé par CIC. Afin de procéder aux calculs des coupures des fonds de CIC dans le présent rapport, nous n'avons pris en compte que les montants de financement déclarés.
[26] Ce chiffre représente la médiane.
[27] Il y avait peu de corrélations entre les réductions de financement et la taille financière des organismes sondés.
[28] Il y avait un écart léger entre les réponses concernant le nombre total d'employés licenciés (90 employés) et les réponses concernant le profil de chaque employé licencié (la somme de ceci est de 93 employés). Ce dernier chiffre a été pris dans la mesure où il est fondé sur des données plus détaillées sur les employés licenciés.
[29] Il existe un léger écart entre les réponses concernant le nombre total de salariés travaillant avec des heures réduites (59) et les réponses concernant le profil de chaque employé travaillant avec des heures réduites (la somme de 66). Ce dernier chiffre a été pris car il est basé sur des données plus détaillées sur les employés individuels qui ont été contraints de travailler avec heures réduites.
[30] Ce chiffre représente la médiane.
[31] Ce chiffre représente la médiane.
[32] Université McMaster et United Way Toronto. 2013. It's More Than Poverty: Employment precarity and household well-being [C'est plus que la pauvreté: la précarité de l'emploi et le bien-être des ménages]. Disponible à l'adresse: https://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-feb-2013.pdf

[33] Voir aussi Block, Sheila. 2015. A Higher Standard: The case for holding low-wage employers in Ontario to a higher standard [Une norme plus élevée: La nécessité de maintenir les employeurs offrant des bas salaires avec des normes supérieures en Ontario. Centre canadien de politiques alternatives].
[34] Au total, 40 réponses ont été reçues pour cette question.
[35] Gouvernement du Canada. 2006. Des lourdeurs administratives à des résultats clairs: Le rapport du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral.